

# MEMISA INFO



## LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉDICAUX EN GUINÉE

MAGAZINE TRIMESTRIEL NR. 142 • AOÛT | SEPTEMBRE 2022 • P409840

*Avant la mise en place des zones de traitement des déchets et des incinérateurs, certaines zones sanitaires utilisaient des barils pour brûler les déchets.*

**D**ans plusieurs pays partenaires de Memisa, les **déchets biomédicaux** des structures de santé sont traités comme des déchets ménagers, faute d'alternatives. Ils sont laissés à l'air libre ou dans une fosse qui n'est pas isolée ou qui est située à proximité de sources d'eau. Cette manipulation des déchets biomédicaux présente des **risques pour la santé** publique. D'une part, des **accidents** peuvent se produire (en raison de l'abandon d'aiguilles ou de scalpels) et, d'autre part, les déchets peuvent entraîner des **infections**. Il existe également des dangers liés à une **exposition indirecte**. En effet, l'absence d'incinérateurs entraîne la combustion des déchets à l'air libre, ce qui libère des gaz nocifs pour l'homme et l'environnement. Et lorsqu'il n'existe pas de fosses d'évacuation étanches spécifiques, les déchets sont souvent laissés dans des fosses non isolées, ce qui entraîne une **contamination du sol et de l'eau**.

Pour réduire ces risques, Memisa contribue à la **construction d'incinérateurs et de fosses à placenta à proximité des centres de santé et des hôpitaux**.



La prestation de soins de santé implique une grande quantité de déchets médicaux, tels que masques, gants, seringues, aiguilles, etc.



Le bourgmestre Mamadou Dia Diallo

## Lutter contre les problèmes respiratoires

En Guinée, nous travaillons avec des ingénieurs (avec le soutien financier de l'Union européenne et du gouvernement belge) pour **construire les modèles d'incinérateurs les moins polluants** sans perdre en efficacité. Nous utilisons des briques réfractaires et des matériaux spécifiques pour que les incinérateurs produisent rapidement une chaleur élevée sans se fissurer. En raison de la température élevée, tous les matériaux disparaissent, même les aiguilles.

« Ce sera le joyau de notre zone de santé », s'amuse Mamadou Dia Diallo, le maire de Timbi Madina (Pita, Guinée) en parlant de l'incinérateur. Grâce au soutien de Memisa, une zone de traitement des déchets est en cours de construction. Outre un incinérateur, il existe plusieurs fosses séparées avec couvercle où les déchets sont triés. Celles-ci sont protégées par une clôture et un toit pour éviter les accidents.

« Au départ, j'ai constaté une certaine résistance au sein de la population », explique Mamadou. « Tout le monde n'a pas immédiatement compris pourquoi nous devons construire toute une structure alors que nous pouvions simplement brûler les déchets sur le sol ou dans un tonneau. Mais lors des séances de sensibilisation, nous avons expliqué les différents avantages. Par exemple, tout le monde ne savait pas qu'il existe un lien entre les problèmes respiratoires et l'inhalation de gaz nocifs provenant de la combustion de matériaux à l'air libre. »



Construction de la zone d'élimination des déchets



## Un comité de bonne gouvernance

Pour assurer le bon fonctionnement de la zone d'élimination des déchets, toute la **communauté est impliquée**. La zone est située sur la parcelle du centre de santé, suffisamment éloignée des habitations, mais tout de même proche de la route pour être facilement accessible. Au total, cinq centres de santé voisins peuvent l'utiliser pour éliminer leurs déchets. Une moto avec une benne a été achetée pour les transporter. Un comité spécifique de quelques personnes est chargé de la gestion de la zone. Ils établissent notamment un calendrier de collecte et organisent des séances d'information à l'intention du personnel de santé et des habitants.



## Poursuivre les efforts d'amélioration

« Le centre de santé est bien équipé, ce qui nous permet de suivre correctement les femmes enceintes lors des consultations prénatales, ainsi que pendant et après l'accouchement. Depuis que je travaille ici, je n'ai pas vu une seule mère ou un seul bébé mourir, et j'en suis reconnaissante. Mais cela ne signifie pas que nous ne devons pas continuer à nous efforcer de nous améliorer. Par exemple, le nouveau hangar avec une grande clôture où nous pouvons apporter nos déchets est une bonne chose. Car lorsque les femmes enceintes viennent pour des contrôles, elles amènent souvent leurs enfants avec elles. Pendant la consultation, les enfants jouent parfois dehors. Je suis désormais plus rassurée qu'ils puissent le faire en sécurité. »

Bah Hassatou, sage-femme au centre de santé de Timbi Madina (à gauche sur la photo)

« Parfois, les plus vulnérables ont des difficultés à rejoindre notre centre de santé », explique Diallo Mamadou Aury, infirmier en chef du centre de santé de Timbi Madina. « C'est pourquoi le rôle de l'agent communautaire est si important. Il ou elle est le pont entre la population et le poste de santé. »

**Vous êtes curieux de savoir comment Memisa soutient les travailleurs communautaires pour améliorer l'accès aux soins de santé ? Lisez la lettre ci-jointe pour en savoir plus.**

## Ensemble, soutenons les agents communautaires pour faciliter l'accès aux soins de santé pour les habitants !



**60 €**

Essence pour 5 travailleurs  
communautaires  
pendant 6 mois



**100 €**

Prime mensuelle  
pour 2 agents  
communautaires



**240 €**

Contribution pour  
l'achat d'une moto  
(amortissement sur 5 ans)

**Votre don, quel que soit le montant, fait la différence !**

**IBAN BE92 3100 9000 0023 - BIC: BBRUBEBB**

**Chaque don à partir de 40 € donne droit à une attestation fiscale.  
Par exemple, pour un don de 60 €, vous ne payez en réalité que 33 €.**



Si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci d'envoyer un e-mail à [communication@memisa.be](mailto:communication@memisa.be) ou de téléphoner au 02/454.15.49

[www.memisa.be](http://www.memisa.be) | Suivez Memisa sur   



Memisa souscrit au code de l'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds (AERF). Adresse fautive ? Contactez Memisa par e-mail ou par téléphone si vous découvrez une erreur dans votre adresse ou si vous recevez plusieurs exemplaires de notre journal. Merci pour votre collaboration. Le Memisa info est une publication de Memisa Belgique, Square de Meeûs 19 - 1050 Bruxelles, T+32(0)2 454 15 49, [communication@memisa.be](mailto:communication@memisa.be), [www.memisa.be](http://www.memisa.be). Retrouvez notre politique de traitement des données sur [www.memisa.be/transparence/](http://www.memisa.be/transparence/).



**En ajoutant Memisa dans votre testament, vous pouvez continuer à construire un monde plus sain et plus juste. Car tout le monde a droit à des soins de santé de qualité.**

Grâce à notre adhésion à Testament.be, nous pouvons répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à contacter Sander, par email ou par téléphone.

02.454.15.49 – [sander.vandendriessche@memisa.be](mailto:sander.vandendriessche@memisa.be)

Les informations peuvent également être envoyées par la poste.

